

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Commune :
Angoulême

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau : _____
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 17/06/2014 par M Jean Paul ENNUYER géomètre à GOND PONTLOUVRE
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463
A GOND PONTLOUVRE , le 07/07/2014

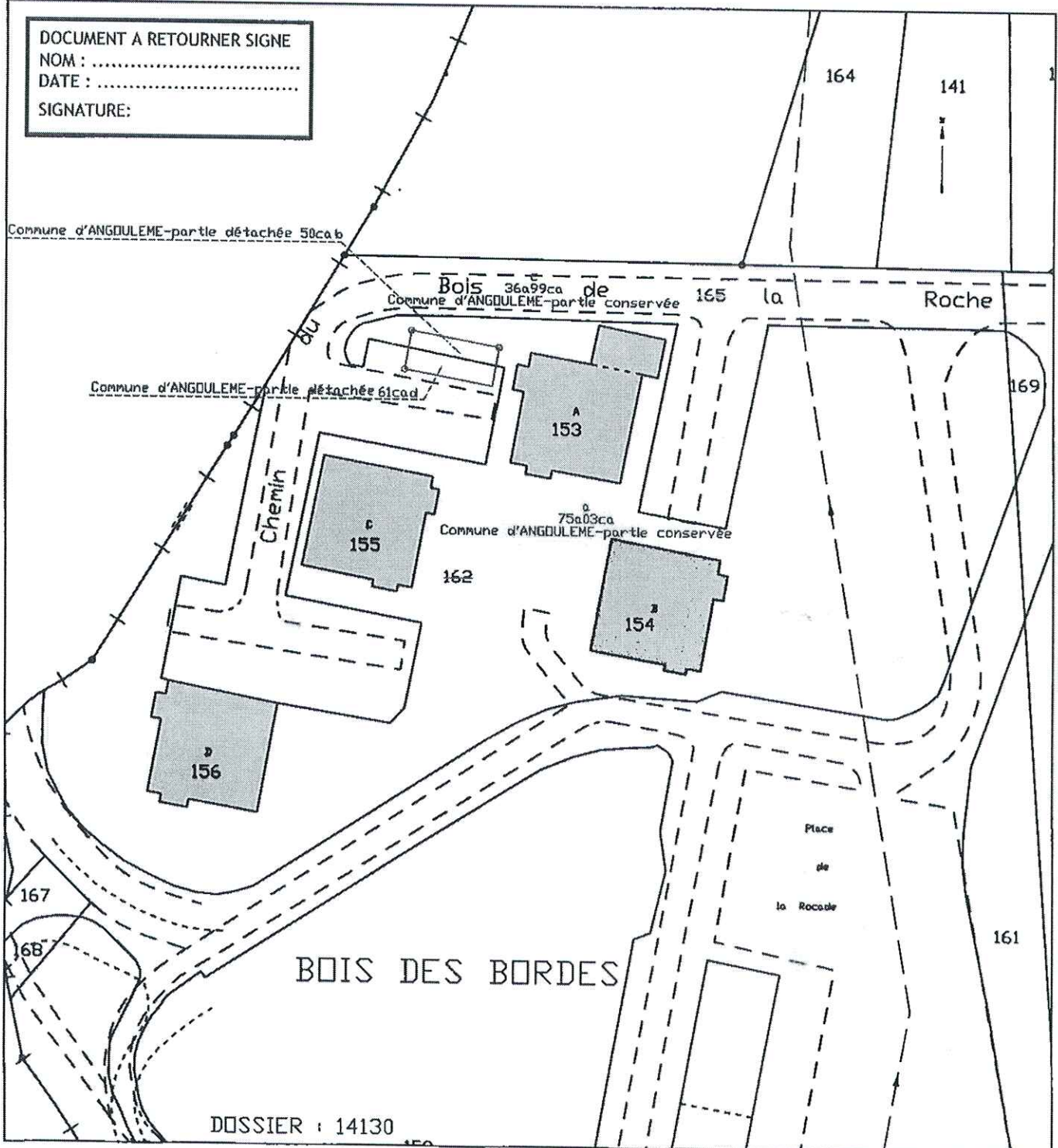
Section : DE
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 07/07/2014
Support numérique :

LES GEOMETRES EXPERTS

Document d'arpentage dressé
par M. Jean Paul ENNUYER
à GOND PONTLOUVRE
le 17/06/2014
Date : 07/07/2014
N° 05 45 94 78 62
Signature : Le Pétignoux
16380 CHARRAS
Tél 05 45 23 05 85
N° d'inscription : 4305

(1) Payer les éventuels frais. Le formulaire n'est applicable que dans le cas d'une origine (plan révisé par voie de mise à jour), dans le formulaire B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien reconnu du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de faculté expresse).

DOCUMENT A RETOURNER SIGNE
NOM :
DATE :
SIGNATURE:



DOSSIER : 14130